

NOTE DE SERVICE

N° 08-001-R-S du 8 janvier 2008

NOR : BUD R 08 00001 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

OPÉRATIONS DE FIN D'ANNÉE :
RECTIFICATION DES ÉCRITURES COMPTABLES APRÈS LA CLÔTURE DE LA GESTION

ANALYSE

Date d'application : 01/01/2008

MOTS-CLÉS

COMPTABILITÉ ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; CLÔTURE DE L'EXERCICE ; MODIFICATION

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 07-005-R-S du 1^{er} février 2007

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

CCCE	RGP	TPGR	TPG	DOM	TGAP	TGE	RF	COM	CSE	TGCST	ACIP	ACSLA
ACRIEP	RP	ACAPP	ACOICE	FTPA	DGE	DCM						

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

6^{ème} Sous-direction

Mission Vérification des Comptes de Gestion

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 LES RECTIFICATIONS DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE : COMPTE DE GESTION ET ANNEXE I.....	6
1. PROCÉDURE DE RECTIFICATION DES ÉCRITURES EN FIN DE GESTION	7
2. PÉRIODE ALLANT DE LA FIN DE LA PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE À LA CLÔTURE DE LA CGL.....	7
2.1. Les corrections sans impact budgétaire.....	7
2.2. Les corrections ayant un impact budgétaire.....	7
2.3. Les trésoreries à l'étranger	8
2.4. Établissement des demandes de corrections ayant un impact budgétaire	8
2.5. Suivi des opérations de corrections.....	8
2.6. Date limite de transmission des états de corrections ayant un impact budgétaire	9
3. ÉTATS DE CORRECTIONS : MODE OPÉRATOIRE.....	9
3.1. Saisie des états de corrections	9
3.1.1. Sauvegarde du logiciel de correction	9
3.1.2. Présentation du logiciel de saisie des corrections.....	10
3.1.3. Opérations de saisie.....	11
3.2. Établissement des demandes de corrections.....	11
3.3. Contrôle des états de saisie	13
CHAPITRE 2 LES RECTIFICATIONS DE LA COMPTABILITÉ AUXILIAIRE DE LA DÉPENSE	14
1. DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DES COMPTABLES	14
2. DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DES TRÉSORERIES À L'ÉTRANGER (ET DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE POUR L'ÉTRANGER) :	14
3. LES PROCÉDURES DE CORRECTION	14
4. CALENDRIER DES CORRECTIONS DE DÉPENSES	16
5. ÉTABLISSEMENT DES BORDEREAUX DE CORRECTIONS	16
5.1. Demandes de corrections – Réimputations	17
5.2. Demandes de correction – impact sur les autorisations d'engagement.....	17

6. TRANSMISSION DES BORDEREAUX DE CORRECTIONS	17
7. BORDEREAUX DE CORRECTIONS : MODE OPÉRATOIRE	17
7.1. Sauvegarde du logiciel de correction	17
7.2. Le point 7.4.5 décrit la procédure d'enregistrement des feuilles de corrections saisie des bordereaux de corrections	18
7.3. la feuille de correction.....	19
7.4. remplir la feuille de correction	20
7.4.1. Rappel sur l ' « impact CGL ».....	20
7.4.2. Saisie des montants	20
7.4.3. La saisie est erronée	20
7.4.4. Contrôle de saisie – bouton de vérification	20
7.4.5. Imprimer la feuille.....	20
7.4.6. Enregistrer et sauvegarder la feuille	20
7.4.7. Contrôle des bordereaux de saisie	21
7.4.8. Fermeture du logiciel.....	21
8. LES DIFFÉRENTS TYPES DE CORRECTIONS.....	21
8.1. Corrections en matière de dépenses après ordonnancement	21
8.1.1. Mandats à émettre (et à valider comptable) après le délai réglementaire de fin de gestion NDL	21
8.1.2. Ordonnance à émettre (et à valider comptable) après le délai réglementaire de fin de gestion. ACCORD LOLF	22
8.1.3. Ordonnance ou mandat émis (et validé comptable) à tort	23
8.1.4. Erreur d'imputation dans NDL	24
8.1.5. Erreur d'imputation dans ACCORD LOLF	25
8.2. Corrections en matière de dépenses sans ordonnancement.....	26
8.2.1. Erreur d'imputation dans NDL	26
8.2.2. Erreur de montant/DSO.....	27
8.2.3. Erreur d'imputation et de montant	28
8.2.4. Annulation d'une DSO	29
8.2.5. Saisie d'une DSO complémentaire	30

8.3. BADEP/BRADO.....	31
8.4. Opérations de PSOP	33

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE : Répartition et coordonnées de la Mission Vérification des Comptes de Gestion.....	36
--	----

L'organisation des opérations de corrections a été modifiée par rapport à 2006 pour alléger la procédure tout en garantissant la stabilité du solde budgétaire qui peut être fortement impacté par les corrections menées à l'initiative des comptables après la fin de la période complémentaire.

La présente note de service, qui relève du processus « États financiers annuels » vise à informer les comptables des modifications intervenues dans la procédure de correction des écritures comptables pour 2007.

S'agissant des écritures rectificatives de fin de gestion en comptabilité générale (chapitre 1), la principale modification consiste, pour les comptables, à saisir eux-mêmes, sans accord préalable de la Mission Vérification des Comptes de Gestion, les opérations de corrections *n'ayant pas d'impact budgétaire*, dans CGL avec le code JC/PC « CO » selon des transactions dites « sensibles ».

En revanche, les corrections en comptabilité générale *ayant un impact budgétaire* ne pourront pas être saisies au plan local dans CGL. Les états de corrections correspondants devront systématiquement être transmis à la MVCG. Les corrections seront analysées par la Mission Vérification des Comptes de Gestion et saisies par le Comptable Centralisateur des Comptes de l'État (3CE) *dans CGL sous le numéro codique du comptable*.

Le dispositif de correction des opérations de comptabilité générale 2006 est toutefois maintenu pour les comptables à l'étranger.

Les modalités de corrections des opérations impactant la comptabilité auxiliaire de la dépense, objet du chapitre 2, demeurent identiques à celles de 2006 sous réserve de l'utilisation d'un logiciel spécifique mis à disposition des comptables. L'attention des comptables est attirée sur les corrections relatives aux opérations de *réimputations* qui ne seront transmises à la Mission Vérification des Comptes de Gestion, pour saisie par la FCE, que pour les montants égaux ou supérieurs à 100 000 euros.

Compte tenu de l'impératif de traçabilité des anomalies et de leur régularisation, l'ensemble des courriels portant sur des états de corrections de comptabilité générale et des bordereaux de corrections de dépenses, faisant l'objet d'une numérotation en continu, sera joint en dématérialisé au dossier de révision (série 5) de chaque Trésorerie Générale (TG), de chaque Service de Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (SCBCM) ou du Comptable Spécialisé du Domaine (CSDOM).

L'interlocuteur unique de la Mission Vérification des Comptes de Gestion sera la Cellule de Qualité Comptable qui transmettra, après contrôle d'analyse de la validité formelle des demandes de corrections, les états et les bordereaux de corrections *au chef de section de la Mission Vérification des Comptes de Gestion et à ses adjoints* en charge des opérations de *la trésorerie générale ou du SCBCM*. L'ensemble des échanges de part et d'autre doit être effectué par courriel (boîte générique de la CQC et messagerie du chef de section de la Mission Vérification des Comptes de Gestion et de ses adjoints – cf. adresse de messagerie en annexe). La transmission du courriel par la Cellule de Qualité Comptable vaut trace de la réalisation des contrôles.

Tout comme en gestion courante, les comptables pourront éditer l'ensemble des états habituels mis à leur disposition par le Comptable Centralisateur des Comptes de l'État (3CE) après la centralisation quotidienne. Un état spécifique (2M3) a été élaboré qui retracera, dès la fin de la période complémentaire, les corrections qui auront été saisies. Il sera mis à disposition sous PDFEDIT dans les conditions habituelles.

Tous les comptables devront appliquer les procédures de rectification de leurs écritures selon les méthodes décrites ci-après.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 6^{ÈME} SOUS-DIRECTION

DAVID LITVAN

CHAPITRE 1

LES RECTIFICATIONS DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE : COMPTE DE GESTION ET ANNEXE I

1. PROCÉDURE DE RECTIFICATION DES ÉCRITURES EN FIN DE GESTION

La comptabilité générale locale (CGL) reste disponible après la clôture budgétaire jusqu'au 22 février 2008¹ pour permettre la passation, par les comptables, des écritures d'inventaire et de corrections.

Dès la fin de la période complémentaire, le DI 3 CE édite les bordereaux des anomalies et discordances subsistantes après clôture des fichiers informatiques.

La procédure de rectification des écritures comptables en fin de gestion ne concerne, d'une part, que les écritures nécessaires à la rectification des anomalies détectées à l'issue de la centralisation ou à la mise en concordance des écritures avec les pièces justificatives produites à leur appui, et d'autre part les écritures de corrections d'imputation détectées par les comptables dans le cadre des travaux de préparation des opérations d'inventaire sur les immobilisations (ces écritures sont sans impact budgétaire).

Les écritures de corrections des anomalies comptables sont saisies avec le code JC/PC : CO dans des transactions dites « sensibles ».

2. PÉRIODE ALLANT DE LA FIN DE LA PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE À LA CLÔTURE DE LA CGL

2.1. LES CORRECTIONS SANS IMPACT BUDGÉTAIRE

Pour la clôture des comptes 2007, les comptables (trésoreries générales et SCBCM) sont autorisés à passer directement dans CGL les corrections de comptabilité générale n'ayant pas d'impact budgétaire.

Le *visa préalable de la MVCG est donc supprimé* et aucun état de correction CGL ne devra être transmis concernant ce type d'écriture.

NB :

Le dispositif de supervision des opérations de corrections s'applique dans ce cas : soit contemporain, soit a posteriori, selon l'organisation adoptée en TG ou SCBCM (cf. note méthodologique du contrôle interne comptable de l'État).

2.2. LES CORRECTIONS AYANT UN IMPACT BUDGÉTAIRE

Rappel :

En palier 2006, le solde d'exécution budgétaire est calculé à partir de la CGL, en prenant en considération les éléments suivants :

- les débits des comptes de classe 4, assortis des spécifications « destination » et « nature », qui retracent en CGL l'exécution de la dépense budgétaire, c'est-à-dire la consommation de crédits de paiement ;
- et les crédits des comptes de classe 4, assortis des spécifications « lignes de recettes », qui retracent en CGL les recettes budgétaires.

¹ Cf. note de service relative aux comptes annuels - annexe n° 1.

Les comptables (trésoreries générales et SCBCM) ne transmettent, par courriel, à la MVCG *que les états de corrections de comptabilité générale ayant un impact budgétaire*, à savoir, et quel que soit le compte de contrepartie, les opérations impactant les comptes suivants :

- débit plus (ou moins) des comptes de classe 4, auxquels est associée une spécification comptable sur 8 positions (code MPA + code alphanumérique), pour les dépenses ;
- débit comptes de classe 4, assortis d'une spécification sur 6 positions, commençant par 3, pour les prélèvements sur recettes ;
- crédit plus (ou moins) comptes de classe 4 accompagnés d'une spécification comptable commençant par 1, 2, 4, 5, 7, 8, et 9 pour les recettes.

2.3. LES TRÉSORERIES À L'ÉTRANGER

Pour les trésoreries à l'étranger, le dispositif 2006 est maintenu.

Les trésoreries à l'étranger devront impérativement faire parvenir à la TGE leurs demandes de rectifications, qu'elles portent sur des opérations ayant ou non un impact budgétaire. Celle-ci, après contrôle, les transmettra à la Mission Vérification des Comptes de Gestion, qui donnera son accord à la TGE.

La TGE communiquera les états visés aux trésoreries qui saisiront leurs corrections dans l'application ASTER.

2.4. ÉTABLISSEMENT DES DEMANDES DE CORRECTIONS AYANT UN IMPACT BUDGÉTAIRE

Les demandes de correction des écritures ayant un impact budgétaire sont établies par les services concernés à partir du logiciel de saisie unique afin de conserver une numérotation en continue des états de corrections² mis à leur disposition. Les états de corrections sont transmis sous forme dématérialisée par les chefs de service (contrôle de supervision contemporain) à la CQC. Ils sont analysés par la Cellule de Qualité Comptable qui s'assure du caractère complet de chaque demande de correction.

La CQC envoie l'état de corrections *par courriel* à la Mission Vérification des Comptes de Gestion à l'adresse électronique du chef de section et de ses adjoints en charge de la vérification du compte de gestion. (cf annexe 1).

Le courriel d'envoi est archivé avec les pièces jointes dans le dossier de révision : ce courriel vaut trace des contrôles de supervision des chefs de service et des contrôles d'analyse de la CQC.

NB :

Puisque la supervision est réalisée de manière contemporaine sur ces opérations de rectification, les chefs de service n'ont dès lors pas à réaliser de contrôles a posteriori.

- La Mission Vérification des Comptes de Gestion s'assure de la validité des demandes de corrections envoyées par les comptables (cf. paragraphe 2.2.).
- La Mission Vérification des Comptes de Gestion transmet au 3CE *les états de corrections qui seront saisis dans CGL sous le numéro codique du comptable*.

2.5. SUIVI DES OPÉRATIONS DE CORRECTIONS

Le DI 3CE met à disposition des comptables un état 2M3 qui retrace toutes les écritures de correction passées dans CGL, par le 3CE. Les écritures de corrections saisies par les comptables sont recensées sur l'état 2M2. Les états 2M2 et 2M3 sont archivés dans le dossier de révision à l'instar des autres états CGL.

Les opérations de corrections peuvent également être consultées sur l'Intranet du DI 3CE sous la rubrique « restitutions ».

² La série en continu a pour objet d'éviter toute transmission en plusieurs exemplaires d'une même demande de correction.

2.6. DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES ÉTATS DE CORRECTIONS AYANT UN IMPACT BUDGÉTAIRE

Les derniers états de corrections sont transmis à la Mission Vérification des Comptes de Gestion au plus tard le *15 février 2008, délai de rigueur* afin de permettre leur saisie dans CGL par le 3CE avant la clôture de la CGL fixée au 22 février 2008.

Pour les comptables à l'étranger, les dernières demandes de corrections (avec ou sans impact budgétaire) sont transmises par la trésorerie pour l'Étranger à la Mission Vérification des Comptes de Gestion au plus tard le *31 janvier 2008* pour permettre l'examen de ces états par la MVCG puis leur saisie dans ASTER (au plus tard le 8 février 2008).

3. ÉTATS DE CORRECTIONS : MODE OPÉRATOIRE

Les demandes de corrections sont obligatoirement formulées sur les états de corrections conformes au modèle issu du logiciel de saisie spécifique, à l'exclusion de tout autre document.

3.1. SAISIE DES ÉTATS DE CORRECTIONS

Un logiciel de saisie des corrections est mis à la disposition des comptables pour la fin de gestion 2007, ce logiciel a été élaboré sous EXCEL 97. Il fera l'objet d'un envoi par courriel sur les boîtes génériques des Cellules de Qualité Comptable et des SCBCM.

La trésorerie générale pour l'Étranger transmettra ce logiciel aux trésoreries à l'Étranger.

L'utilisation de ce logiciel est obligatoire.

3.1.1. Sauvegarde du logiciel de correction

Dès réception, par courriel, du logiciel de correction des écritures CGL appelé « ETAT DE CORRECTIONS - CGL.xls », il convient de le *sauvegarder sur le disque dur* à un emplacement prévu à cet effet afin de faciliter la procédure d'enregistrement. Ce fichier de saisie unique est installé sur un *seul* micro afin de conserver une numérotation en continu des états de corrections³.

³ La série en continu a pour objet d'éviter toute transmission en plusieurs exemplaires d'une même demande de correction.

3.1.2. Présentation du logiciel de saisie des corrections

Le logiciel de saisie des corrections se présente sous la forme d'un classeur EXCEL comportant une feuille de calcul « CGE ».

L'ouverture du logiciel s'effectue de la façon suivante :

Ouvrir sous EXCEL le classeur « ETAT DE CORRECTIONS - CGL.xls » (nom par défaut du logiciel « corrections »).

À la première demande de création d'une page de corrections, quelle que soit la feuille de calcul à partir de laquelle elle est demandée, répondre aux deux questions posées en indiquant successivement :

- le numéro codique du poste sur six caractères (ex. : 052000) ;
- le numéro de l'envoi à la Mission Vérification des Comptes de Gestion (1 pour le premier envoi).

The image shows two screenshots of a dialog box titled 'Entrée'. The first dialog box prompts the user to 'indiquer le numero codique du poste (ex: 050000) pour la MANCHE' and has an empty text input field. The second dialog box prompts the user to 'indiquer le numero de votre envoi (ex: 1)' and also has an empty text input field. Both dialog boxes feature 'OK' and 'Annuler' buttons.

Le classeur est alors automatiquement enregistré sous un nom de la forme suivante : ETAT DE CORRECTIONS - CGL_Dep.n°052000 2007 ETAT n°1.xls.

C'est ce dernier classeur qui devra être réouvert pour saisir de nouvelles demandes de corrections tant que l'envoi à la Mission Vérification des Comptes de Gestion n'aura pas été effectué.

Si, après le premier envoi à la Mission Vérification des Comptes de Gestion, de nouvelles corrections doivent être saisies, il conviendra de réouvrir le classeur « ETAT DE CORRECTIONS - CGL.xls », en indiquant, lors de la création de la première page, le numéro codique du poste puis le numéro de l'envoi (2 pour le 2^{ème} envoi). Un contrôle automatique vérifie que le numéro de l'envoi n'a pas été utilisé dans la gestion concernée et le classeur est enregistré sous un nouveau nom (ex. : Dep.n°052000 2007 État n°2.xls).

Ce nouveau fichier créé est enregistré automatiquement sur le poste de travail. Le chemin d'accès au fichier est imprimé sur l'état de corrections.

Les différentes zones de saisie des informations sont décrites ci-après.

3.1.3. Opérations de saisie

A		B		C		D		E		F		G		H		I		J		K		L		M		N			
1		Cliquez ici pour imprimer toutes les pages créées		Cliquez ici pour effacer la dernière page créée		réduire		agrandir		nombre de pages créées : 1		Cliquez ici pour créer une nouvelle page																	
2																													
3																													
4																													
5																													
6		N°CODIQUE		COMPTABILITE GENERALE DE L'ETAT		ETAT DES CORRECTIONS - GESTION 2007		Page 1 sur 1		ETAT N°		1																	
7		052000																											
8																													
9		COMPTABLE		SPEC		CODE		POSITION		OPERATIONS DE L' ANNEE		BALANCE D' ENTREE																	
10										DEBIT		CREDIT		DEBIT		CREDIT													
11																													
12								avant corrections																					
13								corrections :		+		+		+		+													
14								-		-		-		-		-													
15								après corrections																					
16								avant corrections																					
17								corrections :		+		+		+		+													
18								-		-		-		-		-													
19								après corrections																					
20								avant corrections																					
21								corrections :		+		+		+		+													
22								-		-		-		-		-													
23								après corrections																					
24								avant corrections																					
25								corrections :		+		+		+		+													
26								-		-		-		-		-													
27								après corrections																					
28								avant corrections																					
29								corrections :		+		+		+		+													
30								-		-		-		-		-													
31								après corrections																					
32								avant corrections																					
33								corrections :		+		+		+		+													
34								-		-		-		-		-													
35								après corrections																					
36								avant corrections																					
37								corrections :		+		+		+		+													
38								-		-		-		-		-													
39								après corrections																					
40								avant corrections																					
41								corrections :		+		+		+		+													
42								-		-		-		-		-													
43								après corrections																					
44								total de la page		+		+		+		+													
45								corrections :		+		0,00		+		0,00		+		0,00		+		0,00		+		0,00	
46								-		-		0,00		-		0,00		-		0,00		-		0,00		-		0,00	
47																													

L'état des corrections de comptabilité générale de l'État correspond à la feuille de calcul « CGE ».

La totalisation des corrections de la page s'effectue automatiquement.

Dès que la première série de 6 corrections a été saisie, une nouvelle feuille de calcul doit être générée. Cette opération s'effectue en cliquant sur le bouton « cliquez ici pour créer une nouvelle page ».

Chaque feuille de calcul est numérotée automatiquement en suite continue de 1 à N dans la zone « page n ».

La zone « N° codique » est servie à l'ouverture du logiciel, 2^{ème} écran de saisie, par l'indication du n° codique de la trésorerie générale ou du SCBCM.

La zone « État n° » est servie à l'ouverture du logiciel, 3^{ème} écran de saisie, par l'indication du n° de l'envoi des demandes de corrections à la Mission Vérification des Comptes de Gestion. Si plusieurs envois de demandes de corrections s'avèrent nécessaires, ces envois seront numérotés en suite continue de 1 à N par le comptable.

3.2. ÉTABLISSEMENT DES DEMANDES DE CORRECTIONS

Les états de corrections comptabilité générale de l'État sont transmis *par courriel* à la Mission Vérification des Comptes de Gestion par la Cellule de Qualité Comptable.

L'état de corrections à utiliser se présente sous la forme suivante :

☞ *N° codique*

Le numéro codique du comptable saisi dans la zone prévue sur l'état de correction.

☞ *État N°*

Tous les états de corrections font l'objet d'une numérotation en suite continue de 1 à N quel que soit le nombre d'envois à la Mission Vérification des Comptes de Gestion.

☞ *Zone réservée à la saisie des corrections*

- Colonne « Compte »

Cette colonne correspond au compte PCE.

- Colonne « Spec Comptable »

Cette colonne correspond à la « spécification comptable » accompagnant certains comptes de comptabilité générale.

- Colonne « Code Annulation »

Ce code accompagne les comptes des droits constatés avec une spécification comptable. La saisie du « code annulation » (code1) permet de modifier le montant figurant dans la colonne « Annulations » de l'annexe n° 1 à la ligne de recette concernée.

Cette colonne s'avère superflue dans le cadre du nouveau dispositif retenu : transmission des seules corrections CGL à impact budgétaire. Au cas d'espèce, il s'agit d'un code annulation qui accompagne des écritures de prise en charge. Cette colonne ne devra jamais être renseignée.

- Colonne « Position du compte »

Les lignes « Avant corrections » et « Après corrections » doivent être impérativement servies des montants des masses débitrices et/ou créditrices du compte avant et après comptabilisation de la correction.

Ligne « Corrections + » : cette ligne doit être servie exclusivement des corrections de montant positif (débit + ; crédit +).

Ligne « Corrections - » : cette ligne doit être servie exclusivement des corrections de montant négatif (débit - ; crédit -).

- Colonnes « Opérations de l'année » (Débit et Crédit)

Ces colonnes doivent être servies des corrections en date comptable du 31/12/N.

- Colonnes « Balance d'Entrée » (Débit et Crédit)

Ces colonnes doivent être servies des corrections sur la balance d'entrée ou sur le bilan d'ouverture, en date comptable du 1^{er} janvier N.

Même remarque que ci-dessus.

Ces deux colonnes, qui concernent des corrections sans impact budgétaire, ne seront jamais servies pour les demandes de corrections transmises à la MVCG. *Ces colonnes seront toujours vides.* Les éventuelles corrections BE BO feront l'objet d'une saisie au niveau local dans CGL, et seront suivies hors états de corrections.

- Ligne Total de la page

Cette ligne reprend les montants des corrections positives d'une part, et négatives, d'autre part.

- Ligne Total des corrections

Cette ligne présente le cumul des totaux des pages.

L'attention des comptables est appelée sur le fait que chaque état de corrections doit être impérativement équilibré page par page, chaque page permettant la saisie de 6 corrections.

Les corrections saisies doivent être présentées compte par compte et sur un compte donné, la correction doit être soit négative, soit positive en débit ou en crédit.

Les combinaisons possibles sont les suivantes :

- Débit + ; Débit - ;
- Débit + ; Crédit + ;
- Débit - ; Crédit - ;
- Crédit - ; Crédit +.

La saisie des corrections interdit toute autre combinaison de comptes. Chaque type de combinaison devra être présenté séparément sur les états de corrections.

3.3. CONTRÔLE DES ÉTATS DE SAISIE

Préalablement à la transmission à la MVCG des états de corrections, les services s'assurent de la validité des informations qu'ils contiennent.

Si la FCE est appelée à rejeter un état de saisie pour quelque motif que ce soit, les services annulent l'état de corrections et transmettent un nouvel état accompagné du message suivant « État de corrections n°X, annule et remplace l'état de correction n°Y ».

CHAPITRE 2

LES RECTIFICATIONS DE LA COMPTABILITÉ AUXILIAIRE DE LA DÉPENSE

Dès la fin de la période complémentaire, les documents relatifs à la comptabilité de la dépense sont édités, pour tous les comptables, Trésoreries Générales et SCBCM, par le DI 3CE.

1. DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DES COMPTABLES

- Les bordereaux sommaires et relevés récapitulatifs correspondants : DAO, DSO, CAS pension et CST édités sous *PDFEDIT*.
- Les états d'anomalie 774.2 et 774.1 sur des erreurs d'imputation.
- Les anomalies en ligne disponibles sur le site de l'ACCT « restitutions ».

2. DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DES TRÉSORERIES À L'ÉTRANGER (ET DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE POUR L'ÉTRANGER) :

- Les bordereaux sommaires ainsi que les bordereaux sommaires récapitulatifs, sont édités sous *PDFEDIT* en DAO et DSO pour chaque trésorerie et pour la trésorerie générale pour l'Étranger.
- Les corrections des bordereaux sommaires sont effectuées en cours d'année par la trésorerie concernée.
- Au quatrième trimestre, les corrections des bordereaux sommaires sont également effectuées par la trésorerie concernée qui adresse ses corrections à la TGE afin que celle-ci annote sa récapitulation.

3. LES PROCÉDURES DE CORRECTION

Les écritures des comptables étant définitivement arrêtées à la date de clôture fixée par le calendrier des opérations de fin de gestion⁴, les corrections relatives aux discordances et anomalies non corrigées, aux mandats, ordonnances ou rétablissements de crédits non comptabilisés et aux différences dues à des défaillances du circuit automatisé sont réalisées, dans les fichiers centraux, au vu des bordereaux de corrections établis par les comptables, suivant les modalités et les calendriers ci-après précisés.

Tout comme en gestion courante, pendant le cycle de correction, *la comptabilité budgétaire* est mise à jour dans NDC *qui génère automatiquement, le cas échéant, les écritures comptables en CGL*.

À compter du 16 janvier 2008, les consommations des Crédits de Paiement (CP) extraites de la comptabilité budgétaire doivent être strictement égales aux *débets* des comptes de classe 4 auxquels sont associés les spécifications de dépenses axes destination/nature, tels qu'ils ressortent de la comptabilité générale (exploitation de la requête India CPT QC 013A).

Ainsi, en cas de discordance entre la comptabilité auxiliaire de la dépense (CAD) et la comptabilité générale (CGL), il est nécessaire d'opérer des corrections (cf. paragraphe 7.4.1.).

⁴ Cf. note de service relative aux comptes annuels.

Les demandes de correction sont établies par les services concernés à partir du logiciel de saisie unique afin de conserver une numérotation en continu des bordereaux de corrections⁵ mis à leur disposition. Les bordereaux de corrections sont transmis sous forme dématérialisée par les chefs de service (contrôle de supervision contemporain, avec en particulier les contrôles de cohérence ordonnateur, programme) à la CQC. Ils sont analysés par la Cellule Qualité Comptable qui s'assure du caractère complet de chaque demande de correction.

La CQC envoie les bordereaux de corrections *par courriel* à la Mission Vérification des Comptes de Gestion à l'adresse électronique du chef de section et de ses adjoints en charge de la vérification du compte de gestion. (cf. annexe n° 1).

Le courriel d'envoi est archivé avec les pièces jointes dans le dossier de révision : ce courriel vaut trace des contrôles de supervision des chefs de service et des contrôles d'analyse de la CQC.

NB :

Puisque la supervision est réalisée de manière contemporaine sur ces opérations de rectification, les chefs de service n'ont dès lors pas à réaliser de contrôles a posteriori.

En revanche, les trésoreries à l'Étranger, dotées de l'application ASTER, devront remplir un état de correction (pour la comptabilité générale) et un *bordereau de correction (pour la comptabilité budgétaire)* en cas de corrections en comptabilité budgétaire impactant la comptabilité générale. En effet, pour ces postes comptables, aucune écriture automatique de comptabilité générale n'est générée par l'application NDC dans CGL.

Les derniers bordereaux de corrections sont transmis à la Mission Vérification des Comptes de Gestion au plus tard le 15 février 2008, *délai de rigueur* afin de permettre la validation des opérations, puis leur saisie par le 3CE.

⁵ La série en continu a pour objet d'éviter toute transmission en plusieurs exemplaires d'une même demande de corrections.

4. CALENDRIER DES CORRECTIONS DE DÉPENSES

<p>Vendredi 11/01/08</p> <p>Transmission des bordereaux de corrections à partir du lundi 14 janvier</p>	<p>Trésoreries à l'étranger – Clôture de la période complémentaire 2007</p> <p>Dernières écritures de la gestion 2007</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Tous les comptables (y compris la DGE) sauf TGE et DCM</p> <p style="text-align: center;">Clôture de la période complémentaire 2007 Volet dépenses</p> <p>Dernières opérations de dépenses (validations de mandats dans NDL)</p>
<p>Mardi 15/01/08</p> <p>Transmission des bordereaux de corrections à partir du mercredi 16 janvier</p>	<p style="text-align: center;">Clôture de la période complémentaire 2007 pour la TGE</p> <p style="text-align: center;">Dernières opérations de dépenses de la gestion 2007 (validation de dossiers de liquidation dans Accord Lolf)</p>
<p>Mardi 15/01/08</p> <p>Transmission des bordereaux de corrections à partir du mercredi 16 janvier</p>	<p style="text-align: center;">Clôture de la période complémentaire 2007 pour les DCM n'ayant pas vocation à traiter des opérations LFR</p> <p style="text-align: center;">Dernières opérations de dépenses de la gestion 2007 (validation de dossiers de liquidation dans Accord Lolf)</p>
<p>Mercredi 16/01/08</p> <p>Transmission des bordereaux de corrections à partir du jeudi 17 janvier</p>	<p style="text-align: center;">Clôture de la période complémentaire 2007 pour les DCM ayant à traiter des opérations LFR</p> <p style="text-align: center;">Dernières opérations de dépenses de la gestion 2007 (validation de dossiers de liquidation dans Accord Lolf)</p>

5. ÉTABLISSEMENT DES BORDEREAUX DE CORRECTIONS

Les demandes de corrections, établies par *type d'anomalie* et issues du logiciel « bordereau de corrections dépenses.xls » fourni par la MVCG, sont transmises par la CQC *par courriel* à la MVCG.

La transmission de ces bordereaux à la MVCG vaut validation des corrections.

Afin d'assurer un suivi tant au plan national que local, les bordereaux de corrections font l'objet d'une *numérotation en continu*.

Le paragraphe 6 précise les différents types de corrections.

Il convient cependant de noter deux particularités :

5.1. DEMANDES DE CORRECTIONS – RÉIMPUTATIONS

Les demandes de corrections portant sur les réimputations (REMAN - code événement 612), dont le montant de la correction sur une imputation budgétaire est inférieur à 100 000 euros ne doivent pas être transmises à la MVCG. Elles ne donneront pas lieu à corrections sur 2007.

En conséquence, s'agissant des réimputations (code événement 612) , seuls les bordereaux de corrections d'un montant égal ou supérieur à 100 000 euros seront transmis à la MVCG pour saisie par le 3CE.

L'attention des comptables est appelée sur la nécessité de procéder, avant la clôture de l'exercice 2007, à tous les contrôles à effectuer sur les opérations de dépenses, rappelés notamment par la lettre n° CD-0676 du 7 mars 2006, et par l'utilisation systématique de l'outil d'aide à la distinction d'erreurs d'imputation significatives mis à leur disposition sous MAGELLAN

5.2. DEMANDES DE CORRECTION – IMPACT SUR LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Certaines corrections portant sur les *Crédits de Paiements* sont susceptibles d'impacter également les *Autorisations d'Engagement* Lorsque le disponible à mandater est insuffisant pour couvrir l'opération, il convient de saisir la valeur 0 (oui) et de préciser en bas de page le disponible à engager.

Pour mémoire, le bureau 7B en liaison avec la MVCG, détermine, au cas par cas, si les corrections de CP doivent également impacter les AE.

Le comptable doit préciser *le disponible à engager* lorsque la correction proposée conduit à augmenter dans la CAD le montant de la dépense budgétaire.

Les codes événement « 530 » ENII – engagement comptable en investissement initial et « 540 » ENG JUR – engagement juridique ne donnent pas lieu à transmission d'un bordereau de correction par les comptables. Ces bordereaux seront établis au niveau central.

6. TRANSMISSION DES BORDEREAUX DE CORRECTIONS

Les bordereaux de corrections sont transmis par les Cellules de Qualité Comptable, *par courriel* au responsable de section de la Mission Vérification des Comptes de Gestion figurant dans le tableau de répartition des sections (annexe 1).

Concernant les trésoreries à l'étranger, les bordereaux de corrections seront envoyés à la TGE qui les transmettra ensuite à la Mission Vérification des Comptes de Gestion.

7. BORDEREAUX DE CORRECTIONS : MODE OPÉRATOIRE

Les bordereaux de corrections sont saisis dans le logiciel transmis par la MVCG. Ce logiciel permet une saisie assistée des bordereaux de corrections par nature de code événement. Les modalités pratiques de saisie sont ci-après décrites.

L'utilisation de ce logiciel est obligatoire.

7.1. SAUVEGARDE DU LOGICIEL DE CORRECTION

Dès réception, par courriel, du logiciel de correction des dépenses de l'état appelé « bordereau de corrections dépenses.xls », il conviendra de *le sauvegarder sur le disque dur* à un emplacement prévu à cet effet.

En effet, les demandes de correction devront parvenir à la MVCG, par courriel, sur une ou plusieurs feuilles Excel. Ce n'est pas le logiciel qui sera renvoyé dans son intégralité mais seules les feuilles de corrections issues du logiciel. Ce fichier de saisie unique est installé sur un *seul* micro afin de conserver une numérotation en continu des états de corrections⁶

7.2. LE POINT 7.4.5 DÉCRIT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE CORRECTIONS SAISIE DES BORDEREAUX DE CORRECTIONS

Lors de l'ouverture du logiciel, *il convient d' « activer les macros »*, la feuille « choix » s'ouvre automatiquement.

Cliquer alors sur :

- **1.** le numéro codique de comptable ;
- **2.** la cellule du code événement utile pour un événement DAO ;
 - ou, pour les DSO, cliquer sur une cellule de la ligne de correction concernée ;
- **3.** OK.

The screenshot shows a dialog box titled "choix du code événement" with an "OK" button. The dialog is divided into three sections:

- Section 1 (top):** "choix du code événement" with instructions: "sélectionner en premier le numéro de comptable" and "sélectionner la ligne de l'évènement et cliquer sur OK". A callout "3. valider" points to the OK button.
- Section 2 (middle):** "dépenses après ordonnancement" listing various codes and descriptions:
 - 161 DCP extrait d'ordonnance de délégation de crédits de paiement
 - 165 REDCPE redistribution de délégation de crédits de paiement émise
 - 166 REDCPR redistribution de délégation de crédits de paiement reçue
 - 167 RECRE réimputation de crédits (AE et CP)
 - 530 ENI engagement comptable en investissement initial
 - 540 ENGJUR engagement juridique
 - 605 PAYE
 - 610 MANDI mandat
 - 612 REMAN réimputation de mandat
 - 613 BADEP / BRADO annulations de dépenses
 A callout "1. choisir le comptable" points to this section.
- Section 3 (bottom):** "dépenses sans ordonnancement" with sub-sections:
 - Annotations:**
 - Correction d'une erreur d'imputation
 - Correction d'une erreur de montant
 - Correction d'une erreur de montant et d'imputation
 - Annulation d'une DSO
 - Saisie d'une DSO complémentaire:**
 - 1 - aucune saisie par le comptable en CGL
 - 2 - saisie en CGL mais pas d'intégration dans NDC
 - 3 - DSO après règlement - Oubli de la spec non comptable
 - 4 - DSO après règlement - Oubli de la spec comptable et non comptable
 - 5 - DSO après règlement - oubli de la spec non comptable_ mais saisie de l'ensemble des écritures en CGL
 A callout "2. choisir l'évènement" points to this section.

On the right side of the dialog, there is a vertical list of account numbers from 001000 to 036000. A callout "1. choisir le comptable" points to this list.

⁶ La série en continu a pour objet d'éviter toute transmission en plusieurs exemplaires d'une même demande de corrections.

7.3. LA FEUILLE DE CORRECTION

En fonction de l'évènement choisi, une feuille de correction s'ouvre.

Quel que soit l'évènement, différents types d'assistance à la saisie sont mises à disposition du comptable.

Le numéro du comptable s'affiche automatiquement puisqu'il a été saisi sur la feuille « choix ».

Le numéro de la feuille de correction s'incrémente automatiquement, toutes les corrections étant numérotées dans une série en continu, quel que soit le code évènement choisi.

Ce bouton permet d'afficher la description de l'assistance à la saisie située dans le carré jaune, pour fermer cette assistance, il suffit de cliquer sur « fermer »

BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT

GESTION: 2007

EVENEMENT : 612 REMAN réimputation de mandat

enregistrer la page pour un envoi

*sélectionner un titre de colonne donne accès à l'aide par colonne *cliquer sur ? donne accès à l'aide par type d'évènement

				IMPUTATION BUDGETAIRE				NUMERO D'OPERATION									
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	ORDONNATEUR	PROGRAMME	ARTICLE DE REGROUPEMENT	ACTION SOUS ACTION	CODE ALPHA	ANNEE	NUMERO D'ORDRE	NATURE	SENS	TYPE DE BADEP/BRADO	DATE SERVICE FAIT comptables 'ACCORD'	IMPACT CGL	IMPACT SUR AE*	MONTANT	
?	?	3	6	4	2	2	2	?	?	?	?	?	?	?	?		
1	1								10	1	2	3	8	1	1		

fermer

- **aide contextuelle**
 - affiche les possibilités de saisies dans la colonne pour l'évènement choisi
 - quand l'évènement n'est pas choisi la boîte de dialogue affiche "erreur"
- **lien hypertexte : affiche l'aide en relation directe avec le titre de colonne**
- **permet aller sur la feuille "choix" pour :**
 - choisir un nouvel évènement
 - toutes les données saisies dans les cellules sont perdues
 - les variables d'aide sont réinitialisées en fonction de l'évènement choisi
- **affiche l'aperçu de la page en cours**
 - si la page ne contient aucune donnée affiche une page vierge de 43 lignes
- **affiche une aide globale concernant l'évènement sélectionné**
- **enregistre la page en cours**
 - nom du fichier ex : "bordereau de corrections 005000 21-01-2008 N°1.xls"
 - le fichier est en principe enregistré dans le même répertoire que l'application sinon dans le répertoire "DOCUMENTS AND SETTINGS"

7.4. REMPLIR LA FEUILLE DE CORRECTION

L'aide contextuelle signalée par un bouton « ? » sur la colonne indique s'il est nécessaire ou non de renseigner la cellule dans le type d'événement en cours de saisie et, le cas échéant, indique différentes propositions de saisie.

S'il n'y a pas de bouton, il convient de renseigner obligatoirement la cellule.

7.4.1. Rappel sur l' « impact CGL »

Quelle que soit la correction, il est indispensable d'être en accord avec le montant des pièces pour chaque imputation budgétaire, axes « destination » et « nature ».

☞ 3 types de corrections :

- La comptabilité auxiliaire de la dépense *CAD est juste mais CGL fausse* : établir un état de correction CGL. Compte tenu du fait que la correction impacte les dépenses budgétaires, ce bordereau est à transmettre à la MVCG.
- La *CAD est erronée et la CGL juste* : établir un bordereau de corrections de dépenses de l'État sans impact en CGL, donc renseigner « N » (non) dans la colonne « impact CGL » afin de ne pas générer d'écriture automatique en comptabilité générale de l'État.
- Les *deux comptabilités sont fausses* : établir un bordereau de corrections de dépenses de l'État avec impact en CGL, donc renseigner « O » (oui) dans la colonne « impact CGL » afin de générer les écritures automatiques correspondantes en CGL.

7.4.2. Saisie des montants

Les montants saisis *ne sont jamais* précédés du signe « + » ou « - ».

7.4.3. La saisie est erronée

Il suffit de « réinitialiser » la feuille ; le tableau se remet sur l'onglet « choix ».

7.4.4. Contrôle de saisie – bouton de vérification

Préalablement à l'enregistrement de la feuille de saisie, les comptables doivent procéder à la vérification des informations saisies en cliquant sur le bouton en haut à droite « vérification ».

7.4.5. Imprimer la feuille

Il convient de cliquer sur le bouton « imprimer ».

Attention, le module d'impression est différent du module d'enregistrement.

Le fait de cliquer sur « imprimer » ne sauvegarde pas la feuille.

7.4.6. Enregistrer et sauvegarder la feuille

Cliquer sur le bouton « enregistrer la page pour un envoi ».

La feuille enregistrée s'enregistre *au même emplacement, sur le disque dur, que celui où se trouve le logiciel.*

Il est donc très important de sauvegarder le logiciel dès réception sur un *seul* micro

C'est la ou les feuille(s) sauvegardées, et NON le logiciel, qui sont à envoyer à la MVCG par courriel.

La feuille sauvegardée sera enregistrée sous la forme : « cordep 003000 11-12-2007 N°1.xls », « Cordep » signifiant « corrections de dépenses » ; suivent le numéro du département, le jour de saisie et le numéro du bordereau de corrections.

7.4.7. Contrôle des bordereaux de saisie

Préalablement à la transmission à la MVCG des bordereaux de corrections, les services s'assurent de la validité des informations qu'ils contiennent. Si la FCE est appelée à rejeter un bordereau de saisie pour quelque motifs que ce soit, les services annulent le bordereau de corrections et transmettent un nouveau bordereau accompagné du message suivant « bordereau de correction n°X, annule et remplace le bordereau de correction n°Y ».

7.4.8. Fermeture du logiciel

Il se ferme automatiquement dès la sauvegarde de la feuille de correction. Pour saisir une nouvelle feuille, il convient d'ouvrir de nouveau le logiciel.

8. LES DIFFÉRENTS TYPES DE CORRECTIONS

8.1. CORRECTIONS EN MATIÈRE DE DÉPENSES APRÈS ORDONNANCEMENT

8.1.1. Mandats à émettre (et à valider comptable) après le délai réglementaire de fin de gestion NDL

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIÈRE DE DÉPENSES APRES ORDONNANCEMENT			
Evènement : 610 Type de compta : O (ordonnateur) Sens : CO (comptabilisation O)	Mandats à émettre (et à valider comptable) après le délai réglementaire de fin de gestion	Le bordereau de corrections doit indiquer pour chaque type de comptabilisation: - O pour ordonnateur ou C pour comptable - la ligne d'imputation budgétaire	Mouvement O : Débit positif 6x (2x, 4x, 5x) spec MPA Crédit positif 4x spec MPA code alpha Mouvement C : Débit positif 4x spec MPA code alpha Crédit positif compte 483.11
Evènement : 610 Type de compta : C (comptable) Sens : CC (comptabilisation C)	Le service fait n'étant pas renseigné, il est retenu comme postulat : service fait sur N, exercice qui s'achève. NDL uniquement	- le montant <i>Les bordereaux peuvent concerner le mouvement ordonnateur ou comptable seul.</i>	Ecriture en date comptable du 31/12/2007 Le compte 483.11 " Charges de l'exercice réglées en période complémentaire" est utilisé par défaut, aucun compte n'étant prévu en CGL pour cette opération particulière.

Exemple : Mandat non émis dans NDL pour 10 000 €

COMPTABLE : xxxxxx N° : x																
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT																
GESTION : 2007																
EVENEMENT : 610 MANDI ← Opération concernant les DAO																
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	ORDONNATEUR	IMPUTATION BUDGETAIRE				NUMERO D' OPERATION		NATURE	SENS	TYPE DE BADEP	DATE DU SERVICE FAIT	IMPACT CGL	* IMPACT SUR AE	MONTANT
				PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA	ANNEE	NUMERO D'ORDRE							
1	1	3	6	4	2	2	2	4	10		2			1	1	
N	O	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	xx	xxxx	xxxxxxxxxx	X	CO	X	X	O		10 000,00
N	C	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	xx	xxxx	xxxxxxxxxx		CC	X	X	O		10 000,00
<p>Application NDL → Mouvement ordonnateur et comptable → il s'agit d'une comptabilisation d'un mouvement positif → impact en CGL → mettre O si disponible à mandater insuffisant</p>																

8.1.2. Ordonnance à émettre (et à valider comptable) après le délai réglementaire de fin de gestion. ACCORD LOLF

Evènements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIERE DE DEPENSES APRES ORDONNANCEMENT			
Evènement : 610 Type de compta : O (ordonnateur) Sens : CO (comptabilisation O)	Ordonnance à émettre (et à valider comptable) après le délai réglementaire de fin de gestion	Le bordereau de corrections doit indiquer pour chaque type de comptabilisation:	Cas où service fait sur N Mouvement O : Débit positif 6x (2x, 4x, 5x) spec MPA Crédit positif 4x spec MPA code alpha Mouvement C : Débit positif 4x spec MPA code alpha Crédit positif compte 483.11 Ecriture en date comptable du 31/12/2007
		- O pour ordonnateur ou C pour comptable - la ligne d'imputation budgétaire - le montant - la date du service fait	Cas où service fait sur N+1 Mouvement C : Débit positif 483.12 spec MPA code alpha Crédit positif 483.11 Ecriture en date comptable du 31/12/2007 Mouvement O : Débit positif 6x (2x, 4x, 5x) spec MPA Crédit positif 4x spec MPA code alpha Mouvement C : Débit positif 4x SANS SPEC Crédit positif 483.12 spec MPA code alpha Débit positif 483.11 Crédit positif 477.71 Ecritures en date courante
Evènement : 610 Type de compta : C (comptable) Sens : CC (comptabilisation C)	ACCORD LOLF uniquement	Les bordereaux peuvent concerner le mouvement ordonnateur ou comptable seul.	

Exemple : Dans ACCORD LOLF, un DL n'a pu être émis et validé pour 500 €. Cette dépense de LFR doit être rattachée budgétairement à N. Le service fait concernant cette dépense est intervenu le 8 janvier N+1. Aucune écriture n'a été saisie en CGL par le comptable.

COMPTABLE : xxxxxx N° : x																
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT																
GESTION : 2007																
EVENEMENT : 610 MANDI ← Opération concernant les DAO																
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	ORDONNATEUR	IMPUTATION BUDGETAIRE				NUMERO D' OPERATION		NATURE	SENS	TYPE DE BADEP	DATE SERVICE FAIT	IMPACT CGL	* IMPACT SUR AE	MONTANT
				PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA	ANNEE	NUMERO D'ORDRE							
1	1	3	6	4	2	2	2	4	10		2		8	1	1	
A	O	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	xx	xxxx	xxxxxxxxxx	CO		08/01/2008	O			500,00
A	C	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	xx	xxxx	xxxxxxxxxx	CC		08/01/2008	O			500,00

Annotations :

- Application ACCORD LOLF
- Mouvement comptable et mouvement ordonnateur
- il s'agit d'une comptabilisation d'un mouvement positif
- permet le rattachement de la charge à N+1
- impact en CGL

8.1.3. Ordonnance ou mandat émis (et validé comptable) à tort

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIERE DE DEPENSES APRES ORDONNANCEMENT			
Evènement : 610 Type de compta : O (ordonnateur) Sens : DO Décomptabilisation O	Ordonnance ou mandat émis (et validé comptable) à tort	Le bordereau de corrections doit indiquer : - chaque type de décomptabilisation (ordonnateur : O , comptable : C) - la ligne d'imputation budgétaire - le montant	Une écriture rectificative en CGL, générée automatiquement par NDC <u>Mouvement O</u> Débit négatif 6y (2y, 4y, 5y) spec MPA Crédit négatif 4y spec MPA code alpha
Evènement : 610 Type de compta : C (comptable) Sens : DC décomptabilisation C		<i>Les bordereaux peuvent concerner le mouvement ordonnateur et comptable ou ordonnateur seul</i>	<u>Mouvement C</u> Débit négatif 4x spec MPA code alpha Débit 463.11 " Soldes débiteurs de nature à engager la responsabilité des comptables " <i>pour correction de l'impact budgétaire</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007

Exemple : Dans NDL, un mandat émis et validé comptable doit être annulé pour 10 000 €.

COMPTABLE : xxxxxx N° : x																
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT																
GESTION : 2007																
EVENEMENT : 610 MANDI ← Opération concernant les DAO																
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	ORDONNATEUR	IMPUTATION BUDGETAIRE				NUMERO D' OPERATION		NATURE	SENS	TYPE DE BADEP	DATE DU SERVICE FAIT	IMPACT CGL	* IMPACT SUR AE	MONTANT
				PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA	ANNEE	NUMERO D'ORDRE							
1	1	3	6	4	2	2	2	4	10		2			1	1	
N	O	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	xx	xxxx	xxxxxxxxxx	X	DO	X	X	O		10 000,00
N	C	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	xx	xxxx	xxxxxxxxxx	X	DC	X	X	O		10 000,00

il s'agit d'une décomptabilisation impact en CGL

Application NDL Mouvement ordonnateur et comptable

8.1.4. Erreur d'imputation dans NDL

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIERE DE DEPENSES APRES ORDONNANCEMENT			
Evènement : 612 Type de compta : C (comptable) Sens : CC (comptabilisation C) Nature E/R : E (ligne en moins)	Une erreur d'imputation - axe destination " programme, action, sous-action" - et/ou axe nature (code alphanumérique)	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire en moins (ligne E) - la ligne d'imputation budgétaire en plus (ligne R) - le montant identique pour chaque couple (E / R) de ligne	Débit négatif 6x (2x, 4x, 5x) spec MPA 1 Crédit négatif 4x spec MPA1 code alpha 1 <i>pour annulation de l'imputation erronée.</i> Débit positif 6y (2y, 4y, 5y) spec MPA 2 Crédit positif 4y spec MPA 2 code alpha 2 <i>pour retracer l'imputation correcte</i> Débit négatif 4x spec MPA 1 code alpha 1 Débit positif 4y spec MPA2 code alpha 2 <i>pour correction de l'impact budgétaire</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007
Evènement : 612 Type de compta : C (comptable) Sens : CC (comptabilisation C) Nature E/R : R (ligne en plus)	si l'erreur d'imputation modifie le programme ou l'ordonnateur	{ 1 - indiquer le NUMERO D'OPERATION 2- contrôler le disponible à engager et s'il est insuffisant, indiquer son montant et noter "O" dans la colonne "IMPACT sur AE"	

Exemple : dans NDL, un mandat a été validé pour 105 000,00 €. Initialement, le mandat a été imputé au 0156 30 code alpha AU.
Or, l'imputation correcte est 0156 50 code alpha CD.

COMPTABLE : xxxxxx N° : x																
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT																
GESTION : 2007																
EVENEMENT : 612 REMAN ← Erreur d'imputation d'une DAO																
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	ORDONNATEUR	IMPUTATION BUDGETAIRE				NUMERO D' OPERATION		NATURE	SENS	TYPE DE BADEP	DATE SERVICE FAIT	IMPACT CGL	* IMPACT SUR AE	MONTANT
				PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA	ANNEE	NUMERO D'ORDRE							
1	1	3	6	4	2	2	2	4	10	1	2	2	8	1	1	
N	C	xxx	xxxxxx	0156	02	30	AU			E	CC			O	N	105 000,00
N	C	xxx	xxxxxx	0156	02	50	CD			R	CC			O	N	105 000,00

imputation erronée (1ere ligne)
 imputation correcte (2ème ligne)
 il s'agit d'une comptabilisation d'un mouvement positif
 valeur requise pour les événements 612 ou 912
 Mouvement comptable (le mouvement ordonnateur n'est possible que pour le seul événement 610)
 Application NDL

8.1.5. Erreur d'imputation dans ACCORD LOLF

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIERE DE DEPENSES APRES ORDONNANCEMENT			
Evènement : 612 Type de compta : C (comptable) Sens : CC (comptabilisation C) Nature E/R : E (ligne en moins) Evènement : 612 Type de compta : C (comptable) Sens : CC (comptabilisation C) Nature E/R : R (ligne en plus)	Une erreur d'imputation - axe destination " programme, action, sous-action" - et/ou axe nature (code alphanumérique) si l'erreur d'imputation modifie le programme ou l'ordonnateur	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire en moins (ligne E) - la ligne d'imputation budgétaire en plus (ligne R) - le montant identique pour chaque couple (E / R) de ligne 1 - indiquer le NUMERO D'OPERATION 2- contrôler le disponible à engager et s'il est insuffisant, indiquer son montant et noter "O" dans la colonne "IMPACT sur AE"	Pour chaque ligne négative (ligne E) Débit négatif 6x (2x, 4x, 5x) spec MPA 1 Crédit négatif 4x spec MPA 1 code alpha 1 <i>pour annulation de l'imputation erronée.</i> Débit négatif 4x spec MPA 1 code alpha 1 Crédit négatif 477.71 <i>pour annulation de l'impact budgétaire</i> Pour chaque ligne positive (ligne R) Débit positif 6y (2y, 4y, 5y) spec MPA 2 Crédit positif 4y spec MPA 2 code alpha 2 <i>pour retracer l'imputation correcte</i> Débit positif 4y spec MPA 2 code alpha 2 Crédit positif 477.71 <i>pour retracer l'impact budgétaire correcte</i> Ecritures en date comptable du 31/12/2007

8.2. CORRECTIONS EN MATIÈRE DE DÉPENSES SANS ORDONNANCEMENT

8.2.1. Erreur d'imputation dans NDL

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIÈRE DE DEPENSES SANS ORDONNANCEMENT			
Evènement : 912 Type de compta : C (comptable) Sens : CC (comptabilisation C) Nature E/R : E (ligne en moins) Evènement : 912 Type de compta : C (comptable) Sens : CC (comptabilisation C) Nature E/R : R (ligne en plus)	Une erreur d'imputation - axe destination " programme, action, sous-action" - et/ou axe nature (code alphanumérique)	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire en moins (ligne E) - la ligne d'imputation budgétaire en plus (ligne R) - le montant pour chaque ligne	Débit négatif 6x (2x, 4x, 5x) spec MPA 1 Crédit négatif 4x spec MPA1 code alpha 1 <i>pour annulation de l'imputation erronée.</i> Débit positif 6y (2y, 4y, 5y) spec MPA 2 Crédit positif 4y spec MPA 2 code alpha 2 <i>pour retracer l'imputation correcte</i> Débit négatif 4x spec MPA 1 code alpha 1 Débit positif 4y spec MPA2 code alpha 2 <i>pour correction de l'impact budgétaire</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007

Exemple : dans NDL, une DSO a été comptabilisée pour 2 000 €. Initialement, cette DSO a été imputée au 0200 40 code alpha 7T.
Or, l'imputation correcte est 0200 42 code alpha 3U.

COMPTABLE : xxxxxx N° : x											
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT											
GESTION : 2007											
EVENEMENT : 912 ← CRDSO Correction d'une erreur d'imputation											
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	IMPUTATION BUDGETAIRE				NATURE	SENS	IMPACT CGL	MONTANT	
			PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA					
1	1	3	4	2	2	2	1	2	1		
N	C	907	0200	02	40	7T	E	CC	O	2 000,00	
N	C	907	0200	02	42	3U	R	CC	O	2 000,00	

imputation erronée (1ere ligne)
 imputation correcte (2ème ligne)

 il s'agit d'une comptabilisation d'un mouvement positif
 valeur requise pour les événements 612 ou 912

 Mouvement comptable uniquement
 Application NDL

 impact en CGL

8.2.2. Erreur de montant/DSO

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIERE DE DEPENSES SANS ORDONNANCEMENT			
Evènement : 900 Type de compta : C (comptable) Sens : DC décomptabilisation C (ligne en moins) Evènement : 900 Type de compta : C (comptable) Sens : CC (comptabilisation C) (ligne en plus)	<u>Une erreur de montant</u> NDL et ACCORD LOLF	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant erroné en ligne "DC" - le montant correct en ligne "CC"	Débit négatif 6x (4x, 7x) spec MPA Crédit négatif 4x spec MPA code alpha <i>pour le montant MM erroné</i> Débit positif 6x (4x, 7x) spec MPA Crédit positif 4x spec MPA code alpha <i>pour le montant MMM correct</i> Débit négatif 4x spec MPA code alpha Débit positif 477.77 <i>pour le montant MM erroné</i> Débit positif 4x spec MPA code alpha Crédit positif 477.77 <i>pour le montant MMM correct</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007
Précision A l'issue de ces écritures, le compte 477.77 présente : - un solde débiteur, si montant erroné avant correction > montant après correction - un solde créditeur, si montant erroné avant correction < montant après correction			Dans tous les cas, le compte 477.77 devra être soldé manuellement.

Exemple : dans NDL, une DSO a été comptabilisée pour 2 000 €. Or le montant devait être de 200 €

COMPTABLE : xxxxxx N° : x												
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT												
GESTION : 2007												
EVENEMENT : 900 DSO ← Erreur de montant d'une DSO												
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	IMPUTATION BUDGETAIRE				NATURE	SENS	IMPACT CGL	MONTANT		
			PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA						
1	1	3	4	2	2	2	1	2	1			
N	C	907	0200	02	40	7T	DC	O		2 000,00		
N	C	907	0200	02	40	7T	CC	O		200,00		
il s'agit d'une décomptabilisation du montant erroné et d'une comptabilisation du montant correct												
Mouvement comptable uniquement Application NDL												
											impact en CGL	

8.2.3. Erreur d'imputation et de montant

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIERE DE DEPENSES SANS ORDONNANCEMENT			
Evènement : 900 Type de compta : C (comptable) Sens : DC décomptabilisation C (ligne en moins) Evènement : 900 Type de compta : C (comptable) Sens : CC (comptabilisation C) (ligne en plus)	Combinaison d'une erreur d'imputation et d'une erreur de montant : - axe destination " programme, action, sous-action" - et/ou axe nature (code alphanumérique) NDL et ACCORD LOLF	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire en moins et le montant erroné - la ligne d'imputation budgétaire en plus et le montant correct	Débit négatif 6x (4x, 7x) spec MPA 1 Crédit négatif 4x spec MPA 1 code alpha 1 <i>pour le montant MM erroné</i> Débit positif 6y (4y, 7y) spec MPA 2 Crédit positif 4y spec MPA 2 code alpha 2 <i>pour le montant MMM correct</i> Débit négatif 4x spec MPA 1 code alpha 1 Débit positif 477.77 <i>pour le montant MM erroné</i> Débit positif 4y spec MPA 2 code alpha 2 Crédit positif 477.77 <i>pour le montant MMM correct</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007
Précision A l'issue de ces écritures, le compte 477.77 présente : - un solde débiteur, si montant erroné avant correction > montant après correction - un solde créditeur, si montant erroné avant correction < montant après correction		Dans tous les cas, le compte 477.77 devra être soldé manuellement.	

**Exemple : dans NDL, une DSO a été imputée au 0200 40 code alpha 7T pour 2 000 €
Or, l'imputation correcte est 0200 42 code alpha 3U et le montant doit être de 200 €.**

COMPTABLE : xxxxxx N° : x												
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT												
GESTION : 2007												
EVENEMENT : 900 DSO ← Erreur de montant et d'imputation d'une DSO												
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	IMPUTATION BUDGETAIRE				NATURE	SENS	IMPACT CGL	MONTANT		
			PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA					1	2
1	1	3	4	2	2	2	1	2	1			
N	C	907	0200	02	40	7T		DC	O	2 000,00		
N	C	907	0200	02	42	3U		CC	O	200,00		

il s'agit d'une décomptabilisation du montant et de l'imputation erronés : DC et d'une comptabilisation du montant correct et de la bonne imputation : CC

Mouvement comptable uniquement

Application NDL

impact en CGL

8.2.4. Annulation d'une DSO

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIERE DE DEPENSES SANS ORDONNANCEMENT			
Evènement : 900 Type de compta : C (comptable) Sens : DC décomptabilisation C	<u>Annulation d'une DSO</u> NDL et ACCORD LOLF	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant à annuler	Débit négatif 6x (4x, 7x) spec MPA Crédit négatif 4x spec MPA code alpha <i>pour le montant MM erroné</i> Débit négatif 4x spec MPA code alpha Débit positif 477.77 <i>pour le montant MM erroné</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007

Exemple : Dans NDL, une DSO a été enregistrée en double pour 750 €. Aucune écriture n'a été saisie en CGL par le comptable.

COMPTABLE : xxxxxx N° : x											
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT											
GESTION : 2007											
EVENEMENT : 900 DSO Annulation concernant une DSO											
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	IMPUTATION BUDGETAIRE				NATURE	SENS	IMPACT CGL	MONTANT	
			PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA					
1	1	3	4	2	2	2	1	2	1		
N	C	907	xxxx	xx	xx	xx		DC	O	750,00	
il s'agit d'une décomptabilisation d'un mouvement négatif Mouvement comptable (le mouvement ordonnateur n'est possible que pour le seul événement 610) Application NDL impact en CGL											

8.2.5. Saisie d'une DSO complémentaire

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIERE DE DEPENSES SANS ORDONNANCEMENT			
Evènement : 900 Type de compta : C (comptable) Sens : CC comptabilisation C	Saisie d'une DSO complémentaire (cas à envisager : une DSO après règlement que le comptable a omis de saisir en CGL) NDL et ACCORD LOLF	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant de la DSO	Débit positif 6x (4x, 7x) spec MPA Crédit positif 4x spec MPA code alpha <i>pour le montant MM à enregistrer</i> Débit positif 4x spec MPA code alpha Débit positif 477.77 <i>pour le montant MM à enregistrer</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007
	Saisie d'une DSO complémentaire en comptabilité budgétaire seulement Cas d'une DSO après règlement saisie en CGL le dernier jour de la JC de décembre et qui n'a pas été intégrée dans NDL ou Accord-Lolf (et a fortiori dans NDC) Comptabilité générale > comptabilité budgétaire	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant de la DSO	Aucune écriture en CGL. Une rectification en comptabilité budgétaire uniquement

Exemple : dans NDL, une DSO n'a pas pu être validée pour 500 €. Le comptable n'a saisi aucune écriture en CGL .

COMPTABLE : xxxxxx N° : x											
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT											
GESTION : 2007											
EVENEMENT : 900 DSO ← Opération concernant les DSO											
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	IMPUTATION BUDGETAIRE				NATURE	SENS	IMPACT CGL	MONTANT	
			PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA					
1	1	3	4	2	2	2	1	2	1		
N	C	907	xxxx	xx	xx	xx		CC	O	500,00	
il s'agit d'une comptabilisation d'un mouvement positif Mouvement comptable (le mouvement ordonnateur n'est possible que pour le seul événement 610) Application NDL											
											impact en CGL

Exemple : dans NDL, une DSO n'a pas pu être validée pour 250 €. Le comptable a saisi en CGL les écritures relatives à l'enregistrement de la DSO.

COMPTABLE : xxxxxx N° : x											
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT											
GESTION : 2007											
EVENEMENT : 900 DSO ← Opération concernant les DSO											
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	IMPUTATION BUDGETAIRE				NATURE	SENS	IMPACT CGL	MONTANT	
			PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA					
1	1	3	4	2	2	2	1	2	1		
N	C	907	xxxx	xx	xx	xx	X	CC	N	250,00	

il s'agit d'une comptabilisation d'un mouvement positif

Mouvement comptable (le mouvement ordonnateur n'est possible que pour le seul événement 610)

pas d'impact en CGL

Application NDL

8.3. BADEP/BRADO

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
En matière de BADEP ou de BRADO			
Evènement : 613 (RC) Type de compta : C (comptable) Sens : DC décomptabilisation C	<u>Annulation d'un BADEP RC pour NDL ou d'un BRADO pour ACCORD LOLF</u>	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant à annuler	Débit positif 485.8 spec MPA code alpha Débit négatif 485.8 <i>pour le montant du BADEP à annuler</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007
Evènement : 613 (RC) Type de compta : C (comptable) Sens : CC comptabilisation C	<u>Saisie d'un BADEP RC pour NDL ou d'un BRADO pour ACCORD LOLF</u>	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant	Débit négatif 485.8 spec MPA code alpha Débit positif 485.8 <i>pour le montant du BADEP à enregistrer</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007

Exemple : Dans NDL, un BADEP RC n'a pu être émis et validé pour 25 000 €. Aucune écriture n'a été saisie en CGL par le comptable

COMPTABLE : xxxxxx N° : x																
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT																
GESTION : 2007																
EVENEMENT : 613 ← BADEP Opération sur bordereau d'annulation de dépense																
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	ORDONNATEUR	IMPUTATION BUDGETAIRE				NUMERO D' OPERATION		NATURE	SENS	TYPE DE BADEP/BRADO	DATE SERVICE FAIT	IMPACT CGL	* IMPACT SUR AE	MONTANT
				PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA	ANNEE	NUMERO D'ORDRE							
1	1	3	6	4	2	2	2	4	10	1	2	2	8	1	1	
N	C	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	xx	xxxx	xxxxxxxxxx		CC	RC		O		25 000,00
<p>il s'agit d'une comptabilisation d'un mouvement positif</p> <p>Mouvement comptable (le mouvement ordonnateur n'est possible que pour seul événement 610)</p> <p>Application NDL</p> <p>le BADEP doit permettre le rétablissement de crédit</p> <p>impact en CGL</p>																

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
En matière de BADEP ou de BRADO			
Evènement : 613 (CO) Type de compta : C (comptable) Sens : CC comptabilisation C	<u>Saisie d'un BADEP CO pour NDL</u> <u>ou d'un BRADO CO pour</u> <u>ACCORD LOLF</u>	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant	Débit négatif 6x (2x, 4x, 5x) spec MPA Crédit négatif 4x spec MPA code alpha Débit négatif 4x spec MPA code alpha Débit positif 463.48 <i>pour le montant du BADEP ou BRADO</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007
Evènement : 613 (RA) Type de compta : C (comptable) Sens : CC comptabilisation C	<u>Saisie d'un BADEP RA pour NDL :</u> régularisation d'avance sur compte spécial (exemple: "douzièmes")	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant	Débit négatif 6x (2x, 4x, 5x) spec MPA Crédit négatif 4x spec MPA code alpha Débit négatif 4x spec MPA code alpha Débit positif 463.444 <i>pour le montant du BADEP</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007
Evènement : 613 (RA) (RA spécial) Type de compta : C (comptable) Sens : CC comptabilisation C	<u>Saisie d'un BADEP RA (masses)</u> <u>pour NDL</u>	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant	Débit négatif 544 spec MPA Crédit négatif 431.882 spec MPA code alpha Débit négatif 431.882 spec MPA code alpha Crédit moins compte 544 <i>pour le montant du BADEP</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007

Exemple : Régularisation des dépenses de Masses (code alpha 2Y) pour 300 000€

COMPTABLE : xxxxxx N° : x
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT

GESTION : 2007

EVENEMENT : 613 BADEP ← Opération sur bordereau d'annulation de dépense

APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	ORDONNATEUR	IMPUTATION BUDGETAIRE				NUMERO D' OPERATION		NATURE	SENS	TYPE DE BADEP/ BRADO	DATE SERVICE FAIT	IMPACT CGL	* IMPACT SUR AE	MONTANT
				PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA	ANNEE	NUMERO D'ORDRE							
1	1	3	6	4	2	2	2	4	10	1	2	2	8	1	1	
N	C	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	2Y	année	n° ordre	X	DC	RA		O		300 000,00

L'année et le numéro d'ordre sont à renseigner obligatoirement
il s'agit d'une décomptabilisation d'un mouvement négatif

Mouvement comptable (le mouvement ordonnateur n'est possible que pour seul événement 610)
Application NDL

le BADEP concerne les Masses

impact en CGL

8.4. OPÉRATIONS DE PSOP

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIERE DE PSOP			
Evènement : 605 Type de compta : C (comptable) Sens : DC décomptabilisation C	<u>Annulation de l'intégration de la pave PSOP</u>	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant	Débit négatif 6x spec MPA Crédit négatif 4x spec MPA code alpha Débit négatif 4x spec MPA code alpha Crédit négatif compte pivot sans spec <i>pour le montant à annuler</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007
Evènement : 605 Type de compta : C (comptable) Sens : CC comptabilisation C	<u>Intégration de la pave PSOP</u>	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant	Débit 6x spec MPA Crédit 4x spec MPA code alpha Débit 4x spec MPA code alpha Crédit compte pivot sans spec <i>pour le montant à intégrer</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007

Exemple : Correction de paye positive pour 17 000 € dans NDL.

COMPTABLE : xxxxxx N° : x

BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT

PAYE

GESTION : 2007

EVENEMENT : 605 PAYE ← Opération sur PSOP

APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	ORDONNATEUR	IMPUTATION BUDGETAIRE				NUMERO D' OPERATION		SENS	RETABLISSEMENT DE CREDIT PAYE	IMPACT CGL	MONTANT
				PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA	ANNEE	NUMERO D'ORDRE				
Z	C	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	xx			CC		O	17 000,00

il s'agit d'une comptabilisation d'un mouvement positif

Mouvement comptable (le mouvement ordonnateur n'est possible que pour le seul événement 610)

Application NDL

impact en CGL

Exemple : Correction négative de paye pour 17 000 € dans NDL.

COMPTABLE : xxxxxx N° : x

BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT

PAYE

GESTION : 2007

EVENEMENT : 605 PAYE ← Opération sur PSOP

APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	ORDONNATEUR	IMPUTATION BUDGETAIRE				NUMERO D' OPERATION		SENS	RETABLISSEMENT DE CREDIT PAYE	IMPACT CGL	MONTANT
				PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA	ANNEE	NUMERO D'ORDRE				
Z	C	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	xx			DC		O	17 000,00

il s'agit d'une décomptabilisation d'un mouvement négatif

Mouvement comptable (le mouvement ordonnateur n'est possible que pour le seul événement 610)

Application NDL

impact en CGL

Evénements NDC	Nature de la correction	Incidence en comptabilité budgétaire	Incidence en comptabilité générale
EN MATIERE DE PSOP			
Evènement : 605 Type de compta : C (comptable) Sens : CC comptabilisation C	<u>Rétablissement de crédit de la pave</u>	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 10px auto;">cette écriture est manuelle et doit être justifiée par un état de correction CGL.</div>	Débit négatif 485.8 spec MPA code alpha Débit positif 485.8 <i>pour le montant à rétablir</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007 Débit 485.57x Crédit positif 485.96 <i>Constatation de la réalisation du rétablissement de crédit</i>
Evènement : 605 Type de compta : C (comptable) Sens : DC décomptabilisation C	<u>Annulation d'un rétablissement de crédit de la pave</u>	Le bordereau de corrections doit indiquer : - la ligne d'imputation budgétaire - le montant <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 10px auto;">cette écriture est manuelle et doit être justifiée par un état de correction CGL.</div>	Débit 485.8 spec MPA code alpha Débit négatif 485.8 <i>pour le montant à annuler</i> Ecriture en date comptable du 31/12/2007 Débit négatif 485.57x Crédit négatif 485.96 <i>Constatation de l'annulation du rétablissement de crédit</i>

Exemple : Dans NDL, un rétablissement de crédit de PSOP n'a pu être émis et validé pour 1 000 €. Aucune écriture n'a été saisie en CGL.

COMPTABLE : xxxxxx N° : x													
BORDEREAU DE CORRECTIONS DES DEPENSES DE L'ETAT													
PAYE													
GESTION : 2007													
EVENEMENT : 605 PAYE ← Opération sur PSOP													
APPLICATION	TYPE DE COMPTA	MINISTERE	ORDONNATEUR	IMPUTATION BUDGETAIRE				NUMERO D' OPERATION		SENS	RETABLISSEMENT DE CREDIT PAYE	IMPACT CGL	MONTANT
				PROGRAMME	ARTICLE REGROUPEMENT	ACTION/SOUS ACTION	CODE ALPHA	ANNEE	NUMERO D'ORDRE				
N	C	xxx	xxxxxx	xxxx	xx	xx	xx			CC	A	O	1 000,00
il s'agit d'une comptabilisation de BADEP impact en CGL Mouvement comptable (le mouvement ordonnateur n'est possible que pour le seul événement 610) Application NDL													

Toute difficulté d'interprétation ou d'application de la présente note de service devra être signalée sans délai à la Mission Vérification des Comptes de Gestion (Tél. : 01.57.33.93.35 - Télécopie 01.57.33.93.01 ou 01.57.33.93.02).

ANNEXE : Répartition et coordonnées de la Mission Vérification des Comptes de Gestion

<u>SECTION A</u>		<u>SECTION B</u>	
<u>RESPONSABLE :</u> Mme BAUX NOAILLES - muriel.bauxnoailles@cp.finances.gouv.fr Adjoints M. REGENT – girardin.regent@cp.finances.gouv.fr MME MOREIRA – corinne.moreira@cp.finances.gouv.fr		<u>RESPONSABLE :</u> M. JULIAN – raphael.julian@cp.finances.gouv.fr Adjoints : Mme DELIME - anne- marie.delime@cp.finances.gouv.fr M. LAROCHE - georges.laroche@cp.finances.gouv.fr	
001	AIN	021	CÔTE-D'OR
002	AISNE	022	COTES-D'ARMOR
003	ALLIER	023	CREUSE
004	ALPES-DE-HTE-PROVENCE	024	DORDOGNE
005	HAUTES-ALPES	025	DOUBS
006	ALPES-MARITIMES	026	DROME
007	ARDÈCHE	027	EURE
008	ARDENNES	028	EURE-ET-LOIR
009	ARIÈGE	029	FINISTÈRE
010	AUBE	030	GARD
011	AUDE	031	HAUTE-GARONNE
012	AVEYRON	032	GERS
013	BOUCHES-DU-RHÔNE	033	GIRONDE
014	CALVADOS	034	HÉRAULT
015	CANTAL	035	ILLE-ET-VILAINE
016	CHARENTE	036	INDRE
017	CHARENTE-MARITIME	037	INDRE-ET-LOIRE
018	CHER	038	ISÈRE
019	CORRÈZE	039	JURA
020 (2A)	CORSE-DU-SUD	040	LANDES
		041	LOIR-ET-CHER
		042	LOIRE
		043	HAUTE-LOIRE
		096 (2B)	HAUTE-CORSE
092	HAUTS-DE-SEINE	093	SEINE-SAINT-DENIS
094	VAL-DE-MARNE		
161	POLYNESIE-FRANÇAISE	101	GUADELOUPE
111	ALGÉRIE	143	MAYOTTE
118	MAROC		
119	TUNISIE		
121	SÉNÉGAL		
122	COTE-D'IVOIRE		
125	BURKINA FASO		
128	MALI		
132	GABON		
135	TCHAD		
139	CAMEROUN		
141	MADAGASCAR		
150	PÉKIN (<i>Chine</i>)		
171	DJIBOUTI		
177	GRANDE-BRETAGNE		
178	ETATS-UNIS		
183	BERLIN		
184	MADRID		
187	ITALIE		
930	TG POUR L'ÉTRANGER		
9120–BA	MONNAIES ET MÉDAILLES	9160–BA	JOURNAUX OFFICIELS
9000	3CE	9250	A.C.P.E. (DDE)
919000	AC ETS AUTONOMIE FINANCIÈRE - TGE	944	DCM OUTRE-MER
946	DCM EDUCATION NATIONALE – RECHERCHE	945	DCM EQUIPEMENT
947	DCM MINEFI	951	DCM 1 ^{ER} MINISTRE
948	DCM EMPLOI	9800	CRÉANCES SPÉC. DU TRÉSOR

ANNEXE (suite et fin)

<u>SECTION C</u>		<u>SECTION D</u>	
<u>RESPONSABLE :</u> M. LE BARS – gregoire.lebars@cp.finances.gouv.fr Adjoints : Mlle BLUGEON - sylvie.blugeon@cp.finances.gouv.fr M. BROCARD – daniel.brocard@cp.finances.gouv.fr		<u>RESPONSABLE :</u> M. ASSONI – patrick.assoni@cp.finances.gouv.fr Adjointes : Mme MAGUIN – nadine.maguin@cp.finances.gouv.fr Mme MARTEL - esha.martel@cp.finances.gouv.fr	
044	LOIRE-ATLANTIQUE	069	RHÔNE
045	LOIRET	070	HAUTE-SAÔNE
046	LOT	071	SAÔNE-ET-LOIRE
047	LOT-ET-GARONNE	072	SARTHE
048	LOZÈRE	073	SAVOIE
049	MAINE-ET-LOIRE	074	HAUTE-SAVOIE
050	MANCHE	076	SEINE-MARITIME
051	MARNE	077	SEINE-ET-MARNE
052	HAUTE-MARNE	078	YVELINES
053	MAYENNE	079	DEUX-SÈVRES
054	MEURTHE-ET-MOSELLE	080	SOMME
055	MEUSE	081	TARN
056	MORBIHAN	082	TARN-ET-GARONNE
057	MOSELLE	083	VAR
058	NIÈVRE	084	VAUCLUSE
059	NORD	085	VENDÉE
060	OISE	086	VIENNE
061	ORNE	087	HAUTE-VIENNE
062	PAS-DE-CALAIS	088	VOSGES
063	PUY-DE-DÔME	089	YONNE
064	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	090	TERRITOIRE-DE-BELFORT
065	HAUTES-PYRÉNÉES		
066	PYRÉNÉES-ORIENTALES	750	R.G.F.
067	BAS-RHIN	752	PAIERIE G. DU TRÉSOR
068	HAUT-RHIN	753	ASSISTANCE PUBLIQUE
		754	DOUANES DE PARIS
759	R.I.E.P.	755	IMPÔTS DE PARIS
095	VAL D'OISE	091	ESSONNE
103	MARTINIQUE	102	GUYANE
105	SAINTE-PIERRE-ET-MIQUELON	104	REUNION
162	NOUVELLE-CALÉDONIE	163	WALLIS-ET-FUTUNA
9140-BA	CONTRÔLE EXPLOITATION AERIEN	9100	DOCUMENTATION FRANÇAISE
943	DCM JUSTICE	9130	DGE - <i>Direction des Grandes Entr.</i>
952	DCM CULTURE	9200	AC PRODUITS PÉTROLIERS
953	DCM ÉCOLOGIE	9410	DCM AGRICULTURE
954	DCM JEUNESSE ET SPORT	9420	DCM INTERIEUR
		949	DCM SANTÉ - AFFAIRES SOCIALES
		9500	TRÉSOR AUX ARMÉES
		994	RF CPTABLE SPECIALISE DOMAINE
		BA	ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR
		BA	ORDRE DE LA LIBÉRATION

ISSN : 0984 9114